

MOBILITÉ ACADÉMIQUE 3 GH



Mobilité Erasmus+ ou Famès (hors Europe ou Belgica)

Semestre 1

Le semestre 2 compte **28** ects:

- AIP 3 et 5
 - Stages
 - TFE
 - Séminaire

Nombre de crédits ects suivis à l'étranger: **32**

Soirée d'information Erasmus+, Erasmus Days de la HECh, **mi-octobre**

Date butoir de candidature: **31/1** de l'année précédant la mobilité

Attribution des destinations, **début Mars**
Intégration à l'équipe Teams "Outgoing" **mi-mars**: canaux départementaux avec les documents et capsules vidéos nécessaires à l'élaboration du contrat d'études
Briefing général: **3e semaine du mois de mars**

Le contrat d'études doit être encodé et validé sur myhech au plus tard pour la **semaine de Blocus**

En cas d'**échec(s) au terme de la session 1**, les épreuves sont à présenter dans l'Institution d'accueil, aux dates et heures de l'Université d'accueil.

En cas d'**échec(s) au terme de la session 2**, les épreuves seront à présenter l'année académique suivante dans les disciplines HECh les plus apparentées..

Bon à savoir



Critère de **sélection**: avoir réussi le PAE antérieur (120 ects) - en cas de surnombre pour une destination, le bulletin de janvier permet de départager les candidats pour l'attribution de la destination 1, 2 ou 3
adresse site hech: Relations internationales | Haute Ecole Charlemagne (hech.be)



Prendre garde aux Institutions à rentrée précoce (avant le 14/9)

Date butoir des candidatures: **31/1** de l'année académique précédant la période de mobilité

Télécharger le document word du site www.hech.be/fr/nos-services/relations-internationales (Outgoing, partir étudier à l'étranger, comment poser ma candidature)
Candidature à rentrer pour le 31/01 à reinter@hech.be

Préparation linguistique avant le départ, cours de la langue d'enseignement pendant la mobilité:
Remboursement des frais engagés à hauteur de 100€, souches à rentrer à reinter@hech.be.



Double Diplôme à Bruges VIVES

Année complète

Condition d'obtention du double diplôme HECh - VIVES: validation des 60 ects du Bloc 2 ou 3 (Stage et TFE compris)

Le contrat d'études est pré-établi suivant les termes de l'accord de bi-diplomation des deux Institutions.

Modifications du contrat d'études autoirsées, moyennant l'accord des deux Coordinateurs pédagogiques, de l'Institution d'accueil et d'envoi:

- **avant le 15/10 pour les cours du semestre 1**
- **avant le 15/02 pour les cours du semestre 2**
- pour incompatibilité d'horaire
- pour non organisatin du cours sur place
- pour difficulté d'ordre académique à expliquer de façon étayée



Dans tous les cas, le Coordinateur de la HECH doit être consulté avant toute modification du contrat d'études.

Une fois les deux Coordinateurs consultés, les modifications requises avec validation sont autoirsées sur myhech.